



Lorena Fernández  
B. Ps., DESS en SST  
Conseillère en SST

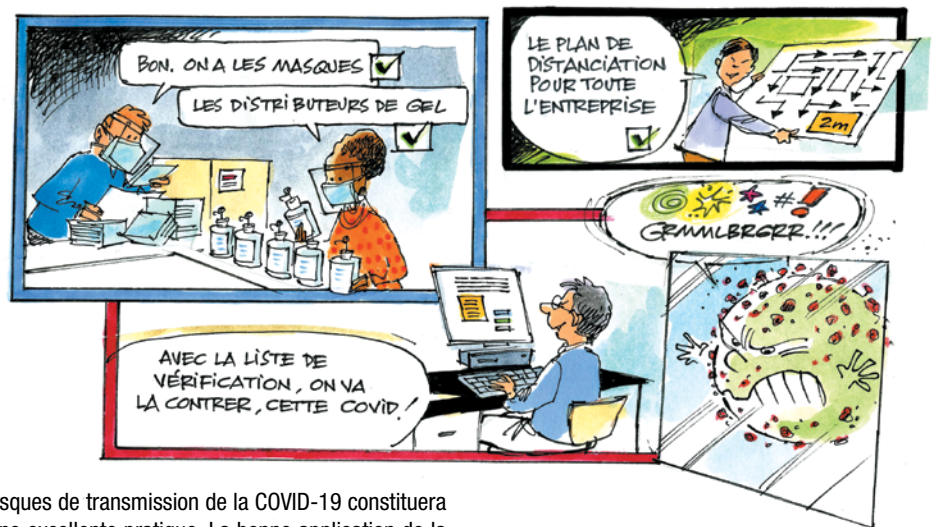
# La liste de vérification, un outil indispensable pour prévenir la propagation de la COVID-19 au travail

**La gestion actuelle de la prévention des risques professionnels doit être adaptée à la situation exceptionnelle provoquée par la COVID-19. Il est alors indispensable que l'ensemble des PME et des grandes entreprises se conforme aux dispositions légales et réglementaires pertinentes en matière de santé et sécurité au travail, telles que celles prévues à l'article 51 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), en vue de gérer de façon proactive la pandémie, de minimiser la propagation et de garantir la continuité ou la reprise des activités en toute sécurité.**

Dans le contexte de la COVID-19, afin de soutenir les milieux de travail dans la prise en charge de la SST, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), en collaboration avec des partenaires patronaux et syndicaux, et de concert avec la Direction générale de la santé publique et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), a réalisé et mis en ligne une Trousse COVID-19' déclinée par secteur d'activité. Cet outil intègre trois composantes : un guide de normes sanitaires, une liste de vérification et une affiche présentant les mesures de prévention pour la santé des travailleurs. Pour les besoins de cet article, nous aborderons uniquement l'une des trois composantes : la liste de vérification.

L'objectif de cet article est double. D'une part, il fournit des recommandations essentielles afin de se préparer à l'utilisation de la liste de vérification pour la reprise des activités. D'autre part, pour vous faciliter la tâche, il vous oriente vers un fichier Excel<sup>®</sup> pourvu de listes de vérification des différents secteurs visés par la CNESST. Celui-ci inclut certaines pistes de réflexion pour mettre sur pied la stratégie développée par la CNESST. Cet outil vous servira aussi de journal de bord. Vous pourrez ainsi suivre votre évolution dans la mise en application de ladite stratégie. Il est à noter que l'information de la CNESST est actualisée régulièrement, selon l'évolution de la situation. Il est ainsi recommandé de consulter fréquemment leur site pour vous assurer d'être à jour.

La liste de vérification proposée par la CNESST est un outil destiné à être utilisé comme un guide permettant de mettre en œuvre des actions pratiques pour freiner la propagation de la COVID-19 sur les lieux de travail. Intégrer cette liste de vérification dans votre démarche de prévention des



risques de transmission de la COVID-19 constituera une excellente pratique. La bonne application de la liste de vérification dépend de l'engagement et de la coopération entre tous les niveaux hiérarchiques de l'entreprise, de la haute direction aux travailleurs, et ce, pour faire face aux défis nombreux et uniques que pose la pandémie de COVID-19.

## COMMENT SE PRÉPARER ET METTRE EN ŒUVRE LA LISTE DE VÉRIFICATION?

Les recommandations suivantes vous aideront à vous préparer et à mettre en œuvre la liste de vérification.

- La direction doit tenir compte des aspects spécifiques de la liste de vérification et effectuer un diagnostic de l'état de préparation générale à la COVID-19, c'est-à-dire des conditions, des équipements, des ressources et du matériel nécessaires à prendre en considération afin de garantir le retour en toute sécurité de ses travailleurs.

- Établir un plan de travail.
- Constituer une équipe de vérification composée de membres de la direction et des ressources humaines, de superviseurs et de coordonnateurs SST. Si un comité de santé et de sécurité ou un représentant à la prévention est présent dans le milieu de travail, il doit également participer à la démarche. L'engagement de tous les membres de l'équipe dans la procédure de vérification est essentiel. Il est préférable de travailler avec des personnes enthousiastes et qui manifestent de l'intérêt avant de tenter de convaincre les travailleurs les plus réticents.
- Définir les rôles et les responsabilités de chaque membre de l'équipe afin d'éviter toute confusion, de favoriser une communication claire et efficace et d'assurer que l'ensemble des responsabilités est endossé.

- Adapter la liste de vérification aux particularités spécifiques du secteur et de l'entreprise, en collaboration avec l'équipe concernée, et incorporer tout élément complémentaire jugé adéquat pour renforcer la réponse à la COVID-19 sur les lieux de travail.
- Il est important que la liste de vérification soit clairement établie et comprenne tous les aspects susceptibles de fournir des données présentant un intérêt pour l'entreprise à l'égard de la COVID-19.
- Mettre en œuvre un plan d'information et de formation concernant l'utilisation de la liste de vérification. Une explication détaillée des éléments de la liste de vérification pourrait s'avérer nécessaire.
- Il est recommandé de procéder à l'essai d'une première version de votre liste de vérification avant de l'implanter officiellement, et ce, afin d'aider les membres de l'équipe de vérification à s'acclimater à son utilisation.
- Les membres de l'équipe déléguée doivent remplir la liste de vérification.
- Une fois la vérification terminée, l'équipe déléguée doit remettre un rapport détaillé montrant les résultats de la vérification, afin que les correctifs appropriés soient apportés.
- Évaluer les mesures mises en œuvre; l'évaluation fournit un aperçu de l'efficacité ou de l'inefficacité des mesures, ainsi que des conséquences imprévues.
- Les rapports de vérification doivent être conservés, car ils servent de registre de toutes les mesures mises en œuvre ainsi que des efforts consacrés en matière de santé et de sécurité à l'intention des employés pendant la période de COVID-19.
- Il est essentiel que l'utilisation de la liste de vérification soit systématique. Il faut ainsi redoubler d'efforts dans son application et son maintien.

L'objectif visé par la mise en œuvre de ces consignes est de contribuer à garantir l'adoption systématique des mesures essentielles de santé et de sécurité par les entreprises, minimisant ainsi les risques liés à la COVID-19 qui peuvent mettre en danger le bien-être et la vie des travailleurs.

#### RÉFÉRENCES

1. COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, *Trousse COVID 19*, [En ligne], 2020. [www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/trousse.aspx](http://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/trousse.aspx).

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, Prévention et limitation de la propagation du COVID-19 au travail [En ligne], 2020 [www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---protrav/---safework/documents/instructional-material/wcms\\_741815.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---safework/documents/instructional-material/wcms_741815.pdf).

#### NOTE

2. Retrouvez le fichier à [www.centrepatronalsst.qc.ca/media/2159/liste\\_verification\\_cnesst\\_covid-19.xlsx](http://www.centrepatronalsst.qc.ca/media/2159/liste_verification_cnesst_covid-19.xlsx).



**Centre patronal SST**  
Formation et expertise

## JOURNÉE COLLOQUE La SST sur le chantier : conseils juridiques et pratiques d'une avocate et d'un ingénieur

**Jeudi 26 novembre 2020,  
de 9 h à 12**